



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Registre d'accessibilité

de la Direction des services
départementaux de l'Education
Nationale

Renseignements sur l'établissement recevant du public

Ministère de l'Education Nationale – Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation

Direction des services départementaux de l'Education Nationale
30 rue Mitantier
10025 Troyes Cedex
Téléphone : 03.25.76.22.22
Site web : www.ac-reims.fr

Le site de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Aube

Établissement de bureaux :	5 ^e catégorie
Niveaux :	R+3
Niveau accessible au public :	Rez-de-chaussée surélevé
Effectif maximal admissible :	85 personnes
Document disponible :	Registre de sécurité

Horaires d'ouverture au public

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Renseignements sur l'établissement recevant du public

L'administration de l'éducation nationale est présente dans chaque région et dans chaque département : ce sont les services déconcentrés du ministère de l'éducation nationale. Certains reçoivent du public.

Le rectorat :

Le rectorat est la direction des services de l'éducation nationale à l'échelon de l'académie. Il met en œuvre dans l'académie la politique éducative définie au niveau national. Il a autorité sur le premier degré (écoles maternelles et élémentaires) et le second degré (collèges et lycées).

Les DSDEN :

La direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) est l'échelon départemental. Les quatre directions départementales pour l'académie sont situées :

-à Charleville-Mézières pour les Ardennes

-à Troyes pour l'Aube

-à Châlons-en-Champagne pour la Marne

-à Chaumont pour la Haute-Marne

Chaque direction gère pour son département l'organisation scolaire, les personnels, essentiellement ceux de l'enseignement primaire, la scolarité et vie scolaire, l'organisation des examens et concours, etc.

Les Centres d'Information et d'Orientation :

Services publics gratuits de l'éducation nationale, les CIO sont des lieux d'accueil et de conseil pour aider le public dans sa démarche d'orientation.

Le public peut y consulter de la documentation et bénéficier d'un entretien avec un conseiller d'orientation-psychologue. Il existe 10 centres d'information et d'orientation dans l'académie de Reims.

Décrets, arrêtés, circulaires

Attestation d'accessibilité

Décrets, arrêtés

Décret n°2017-431 du 28 mars 2017 relatif au registre d'accessibilité.

Arrêté du 19 avril 2017 fixant le contenu et les modalités de diffusion.

Attestation

L'établissement est inclus dans l'agenda d'accessibilité programmé de l'Etat dans la région Champagne-Ardenne, validé par le préfet de la région Champagne-Ardenne le 17 décembre 2015.

La rampe d'accessibilité extérieure a été remise aux normes en vigueur en 2016.

L'attestation d'accessibilité a été délivrée par Socotec Troyes le 25/02/2016 et stipule que le niveau rez-de-chaussée de l'établissement « DSDEN de l'Aube » est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Équipements d'accessibilité

Cheminements extérieurs

Le cheminement extérieur se fait depuis la rue Mitantier par une rampe conforme aux normes pour les personnes à mobilité réduite complétée par un escalier principal.



Escalier principal extérieur



Rampe d'accès PMR

Présence d'une place de stationnement pour personnes à mobilités réduite (PMR) sur le parvis face à l'établissement.



Place de stationnement pour PMR

Accueil

Un agent est présent à la banque d'accueil adaptée pour les personnes à mobilité réduite afin d'assurer le filtrage des visiteurs.



Banque d'accueil



Porte coulissante électrique

Un espace pour recevoir les personnes à mobilité réduite est aménagé dans le hall du bâtiment.



Hall d'entrée aménagé pour la réception d'usagers à mobilité réduite

Sanitaires

Un cabinet d'aisances accessible aux personnes à mobilité réduite est situé au rez-de-chaussée au fond du couloir, à droite dans le hall.

Maintenance

Les portes automatiques d'accès au bâtiment font l'objet de contrôles périodiques selon les fréquences réglementaires. La maintenance mise en place permet de s'assurer au quotidien de leur bon fonctionnement.